



SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE ET SUR LA COUR D'ÉCOLE

Chers parents, je tiens à vous demander de rappeler à vos enfants de respecter les consignes de sécurité routière (brigadiers, intersections...) et de marcher sur le trottoir.

Les enfants peuvent circuler à bicyclette, en trottinette ou en patins à roues alignées pour se rendre à l'école. Par contre, il est strictement interdit de circuler sur la cour et à l'intérieur de l'école avec ceux-ci.



- ✚ Je porte mon casque de sécurité;
- ✚ Ma bicyclette ou ma trottinette doit être bien attachée au stationnement à vélos ;
- ✚ Je respecte les lieux et mon entourage.



**IL EST IMPORTANT DE SAVOIR QUE L'ÉCOLE N'EST
PAS RESPONSABLE DES VOLS, BRIS, ETC.**



Nathalie Carré
Directrice